

Planification de l'étape 3

Musique obligatoire, quatrième secondaire

Valérie Fortin, enseignante
(450) 469-3187 ext. 4583
[valerie.fortin @cssdhr.gouv.qc.ca](mailto:valerie.fortin@cssdhr.gouv.qc.ca)

Planification du cours de musique 4^e secondaire
Étape 3
Enseignante : Valérie Fortin

Compétences	Activités d'apprentissage	Nature des évaluations
<p>Interpréter et créer des œuvres musicales (70 %)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Apprentissage du ukulélé (accords, rythmes d'accompagnements et lecture de tablatures) - Organisation et interprétation, en équipe, d'une courte composition - Interprétation de pièces et lecture d'exercices rythmiques au djembé (tambour africain) 	<ul style="list-style-type: none"> - Examen pratique individuel et /ou en petite équipe devant l'enseignante pour démontrer les acquis techniques et l'exécution des exercices et pièces travaillés pendant l'étape au djembé et au ukulélé. - Courtes créations (processus et résultat sonore)
<p>Apprécier des œuvres musicales (30%)</p>	<p>Apprendre à reconnaître et à nommer les caractéristiques de différents styles musicaux Être capable de les situer dans leur contexte historique</p>	<p>Examens écrits sur les périodes à l'étude. (N.B une section de l'examen portera sur l'audition d'œuvres musicales)</p>

Note importante : La réussite des unités du cours d'art en 4^e secondaire est obligatoire pour l'obtention du diplôme d'études secondaires.